

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Réditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Déclaration de Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

ND: 39815

Déclaration de Maladie : N° P19-0019338

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

14296

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ANOUAR

Date de naissance :

16-08-56

Adresse :

99 Rue Sidi Ali Hay ERRAZI

9342 F 4540

Tél. :

06644350

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



13 JUIL 2020

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

ANOUAR

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

H.I.A - Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :



Docteur Salmi El Khazraji Jalal

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIE

sidi El Khadir, Rue 23 N° 48

Casablanca

Tél. (C) : 05 22 89 74 60

الدكتور السالمي الخزرجي جلال

الطب العام

الفحص بالصدى

سيدي الخدير زنقة 23 رقم 48

الدار البيضاء

الهاتف الميعاد : 05 22 89 74 60

ORDONNANCE

Casablanca, le

13 JUL 2020

في الدار البيضاء

هدى

68,60DH
date: 10/2022
V3011

ANOUAR

Johamed

30160

150.80

1) Erbogar X2

3.00
140/-

N° 2

274,40

6860x4

2) Hepo - A 4B

140/-
150/-

68,00

3) x2 AD0 880

140/-
150/-

4) Aldadone
57,70 X2 140/-

P.P.V: 57DH70
LOT: B23055
EXP: 10.2021

P.P.V: 57DH70
LOT: B23055
EXP: 10.2021

5) Clonter
22,00 X2 140/-

LOT: 5174
UT.AV: 09 - 22
P.P.V: 22 DH 00

22,00

LOT: 47
UT.AV: 07 - 22
P.P.V: 34 DH 00

LOT: 47
UT.AV: 07 - 22
P.P.V: 34 DH 00

441,00

806,40

68,60DH
fin: 06/2022
V176K

Produit F
Importé et distribué
Benjelloun - A

EL KHAZRAJI
Médecine Générale
Echographie
sidi El Khadir Rue 23 N° 48
Tel (C) Casablanca 05 22 89 74 60

Produit F
Importé et distribué
Benjelloun - A

PHARMACIE AL WOURQUD
67, Rue des Roses A Cote de
Masjid Annour - Casablanca
Tél: 0522 36 84 30 -
Patente 31808192

FACTURE

N° 210

A. Cas Le 06.07.2020

M ANDJAH 71-

Doit

QUANTITE	DESIGNATION	PRIX U.	TOTAL
02	RINOMICINE	22,70	45,40
	INPE : 092009513	22,70	22,70